



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

21 DEC. 2016

P.O. Le greffier,

Greffé



Réservé
au
Moniteur
belge



17001131

N° d'entreprise : 0874.095.209

Dénomination

(en entier) : AIKO-N-CO

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : avenue Edouard Cordonnier 242, 4800 Verviers (Polleur)

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Paul De Man à Geraardsbergen le 13 décembre 2016, à enregistrer, que l'assemblée générale des associés a pris les décisions suivante, chaque fois à l'unanimité des voix:

1. Augmentation du capital, à concurrence de trois cent mille euros (€ 300.000,00), pour le porter de dix-huit mille six cent euros (€ 18.600,00) à trois cent dix-huit mille six cent euros (€ 318.600,00), par la création de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles, sans mention de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création, émises au pair comptable de dix euros (€ 10,00) chacune, immédiatement souscrites en espèces et entièrement libérées à la souscription (attestation bancaire BNP Paribas Fortis).

2. Remplacement de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à la somme de trois cent dix-huit mille six cent euros (€ 318.600,00), représenté par trente et un mille huit cent soixante (31.860) parts sociales égales, sans mention de valeur nominale, numérotées numéro un (1) jusqu'au numéro trente et un mille huit cent soixante (31.860). ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(signé) Paul DE MAN, notaire

Déposé en même temps : l'expédition conforme de l'acte d'augmentation du capital et statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).